



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° __008__ /AONO/AER/CIPM/CCC-AG/2024 DU 21/08/2024, POUR LA FOURNITURE SUR SITE ET DU REMPLACEMENT DES BATTERIES AINSI QUE LEURS EQUIPEMENTS CONNEXES DANS 55 CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

EN PROCEDURE D'URGENCE

Financement : Budget de l'AER, Exercice 2024

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la maintenance des centrales solaires et de leurs réseaux associés, le Directeur Général de l'AER lance un Appel d'Offres National pour la fourniture et du remplacement des batteries au plomb ainsi que leurs équipements connexes dans 55 centrales solaires photovoltaïques.

2. Consistance des travaux

Les prestations objet du présent appel d'offres comprennent les opérations suivantes :

- Le démantèlement des batteries et des équipements connexes installés ;
- Le transport et entreposage des équipements démantelés (les contrôleurs de charges, onduleur- transformateurs et câbles de communication) dans les entrepôts de l'AER ;
- La fourniture des batteries et accessoires d'installation ;
- La fourniture des onduleurs et accessoires d'installation ;
- La fourniture des transformateurs et accessoires d'installation ;
- La fourniture des systèmes de monitoring, logiciels et accessoires d'installation ;
- Le transport du matériel sur les lieux d'exécution ;
- L'installation des équipements et prestations diverses ;
- Mise en service des équipements ;
- Le renforcement des capacités du personnel exploitant.

3. Délais d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 12 mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. Allotissement

La prestation objet du présent Appel d'Offres se fera en deux lots.

Tableau 1: liste des centrales solaires

N°	Nom du site	Capacité PV(kWc)	Région	Département	Arrondissement	N° du Lot
1	Amak I-Banque	30		Haute Sanaga	Lembe Yezoum	
2	Bape	80		Mbam et Inoubou	Kom-Yambetta	
3	Bayomen	80		Mbam et Inoubou	Kom-Yambetta	

4	Beda	30	Centre	Nyong et Kelle	Dibang	LOT 1
5	Mbalelon 2	50		Mefou et Akono	Ngoumou	
6	Lena	50		Mbam et Kim	Yoko	
7	Matsari	50		Mbam et Kim	Yoko	
8	Ngambe-Tikar	80		Mbam et Kim	Ngambe-Tikar	
9	Ngoke II	100		Mbam et Kim	Ngambe-Tikar	
10	Nkobiba	30		Haute-Sanaga	Lembe Yezoum	
11	Nyamongo	80		Mbam et Kim	Ngoro	
12	Tchekos	80	Mbam et Inoubou	Kon-Yambetta		
13	Muanjikom	50	Sud-ouest	Koupe-Muanenguba	Bangem	
14	Mambellion	80	Littoral	Moungo	Nlonako	
15	Marienberg	15		Sanaga Maritime	Mouanko	
16	Pendjock	80		Sanaga-Maritime	Massock-Son-gloulou	
17	Bessi	80	Nord-Ouest	MOMO	Batibo	
18	Fonfuka	80		Boyo	Bum	
19	Nyebai Oshie	100		Momo	Ngir	
20	Teze	100		Momo	Ngie	
21	Tinekoh-Ngie	80		Momo	Andek	
22	Bindom	30	Sud	Dja et Lobo	Mintom	
23	Eboulboum	50		Mvila	Ngoulebankong	
24	Mekotto	30		Dja et Lobo	Mintom	
25	Mvoula and Nsilang	80		Mvila	Biwong Bulu	
26	Nloupessa Yevol	80		Mvila	Biwong Bulu	
27	Obang 2	80		Mvila	Nkoulmnkang	
28	Oveng	100		Dja et Lobo	Oveng	
29	Vema	30		Mvila	Ebolowa	
30	Almé	80	Adamaoua	Faro et Déo	Faro et Déo	
31	Beka Giuwang	100		Mbéré	Mbéré	
32	Dir	100		Mbéré	Mbéré	
33	Libong	80		Faro et Déo	Faro et Déo	
34	Likok	80		Vina	Vina	
35	Mbanti-Djoumbare	80		Mayo-Banyo	Banyo	
36	Mbanti-Katarko	80		Mayo-Banyo	Banyo	
37	Mbella Assom	30		Djerem	Djerem	
38	SamboLambo	80		Manyo-Banyo	Manyo-Banyo	
39	Wame Grand	80		Vina	Ngan-ha	
40	Djaposten	80	Est	Haut-Nyong	Mindourou	
41	Mendoungue-Ville	80		Boumba et Ngoko	Yokadouma	
42	Mindourou	80		Haut-Nyong	Mindourou	
43	Woutchaba	50		Lom et Djerem	Belabo	
44	Djemadjou	80		Nord	Mayo-Rey I	Madingring
45	Gamba	80	Mayo-Rey		Touboro	
46	Guidjiba	80	Mayo-Rey I		Tchollire	
47	Madingring	150	Mayo-Rey I		Madingring	
48	Mbai-Mboum	80	Mayo-Rey II		Touboro	
49	Mbaka	80	Mayo-Rey II	Touboro		

50	Mbang Rey	80	Ouest	Mayo-Rey	Touboro
51	Pand-Jama	80		Mayo-Rey I	Touboro
52	Machatoum	100		Noun	Massangam
53	Makoup	80		Noun	Malantouen
54	Mantchoutbi	100		Noun	Messangam
55	Makpa	50		Noun	Malantouen

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 4 800 000 000 FCFA

lot 1	2 352 287 592 F CFA
lot 2	2 447 712 408 F CFA

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupement de droit camerounais ou groupement dont un membre est camerounais justifiant d'une expérience avérée dans la construction des centrales solaires.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de l'Agence de l'Électrification Rurale (AER) de l'exercice 2024 et suivant la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 en annexe, d'un montant de quarante-sept millions quarante-cinq mille (47 045 000) de Francs CFA pour le lot 1 et de quarante-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille (48 954 000) de Francs CFA pour le lot 2 et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté et retiré auprès du Service des Marchés à la Direction Général de l'AER, dès publication du présent Avis dans le Journal des Marchés Publics de l'ARMP et par affichage dans les locaux de l'AER sise à Yaoundé – Bastos – Rue du Rotary Club.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinq cent quatre-vingt-dix mille (590 000) francs CFA au Compte d'Affectation Spécial (CAS) ARMP N° 335 988** ouvert auprès de la banque BICEC.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli scellé au Service des Marchés de l'AER,

au plus tard le **20/09/2024...à 13h**, contre décharge dans le registre des offres, et devront porter la mention suivante (entre crochets) :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008 /AONO/AER/CIPM/CCC-AG/2024
DU 21/08/2024., POUR LA FOURNITURE SUR SITE ET DU REMPLACEMENT DES BATTERIES AINSI QUE LEURS ÉQUIPEMENTS CONNEXES DANS 55 CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES**

EN PROCEDURE D'URGENCE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous les plis (pièces administratives et des offres techniques *et* financières) se fera en un temps.

La séance de dépouillement aura lieu le 20/09/2024 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER dans la salle des conférences au siège de l'AER sise à Bastos, Rue le Rotary Club.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission ou non-conformité de celle-ci et du récépissé délivré par la CDEC,

- Non-production au-delà du délai de quarante-huit heures (48 h) après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant
- Non-conformité de 100% des spécifications techniques majeurs et de 70% des spécificités technique mineures indiquées dans le descriptif des fournitures du présent DAO,
- Absence des certificats d'origine des équipements et matériels proposés signés et cachetés par le fabriquant
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence du sous détails des prix ;
- Non-respect de 80% de OUI des critères essentiels.

14.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci sont déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Présentation générale de l'offre ;
- Référence de l'entreprise dans les travaux similaires ;
- Le service après-vente : garantie de la disponibilité des pièces de rechange, personnel technique) ;
- Délai de garantie
- Le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)
- Moyens humains
- Moyens matériels ;
- Méthodologie d'exécution et plan de travail ;
- Capacités Financières
- Preuve de l'acceptation des conditions du marché.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché Public au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les critères de qualification technique et financière requises pour exécuter le Marché Public de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disant en incluant le cas échéant les remises proposées.

Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

fu

OR

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction des Énergies Renouvelables (DER) de l'AER sise à Bastos, BP : 30 704, Tél : 222 21 23 84/222 21 23 85, Fax : 222 21 23 81.

18- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION CONTACTÉ, BIEN VOULOIR APPELER LE N° VERT DE LA CONAC 1517

Fait à Yaoundé le2..1..AOÛT..2024.....

BS
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AER,
(MAÎTRE D'OUVRAGE),

JP

Copies :

MINMAP
ARMP ;
Présidents CIPM/AER ;
Affichage chrono.



Jean-Jacques Ledru
Directeur Général Adjoint